

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 septembre 2013

L'an deux mille treize, le 25 septembre à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO remplacé par sa suppléante Françoise MARTINEZ, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT remplacé par son suppléant Lucien CASTELLA, Christian DUFFAU, Paul CAPÉLAN, Michel MESTÉ, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Nicolas DARCANGE, Hélène DELPECH, Pierre ESQUERRÉ, Marie-José GOZE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Jacques MORLAN, Benoît OMNES, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jean-François ROUSSE représenté par Ghislaine DEYRIS, Pierrette SÉGAT, Chantal VERZENI.

ABSENTS EXCUSÉS: Jean-Yves GEISSER, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Mario SPAGNOLI, Etienne BARRÈRE, Nicolas MÉLIET, Patricia ESPÉRON, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Edouard DONA, Jean-Louis DUBUC, Joël DUBOUCH, Fabrice LACOMBE,

ABSENTS: Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Philippe BOYER, Roland CLAVERIE, Thierry COLAS, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Philippe DUFOUR, Jean-Marie GILLOT, Michel LAFFARGUE, Wilfried LUSSAGNET, Bernard MARSEILLAN, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacqueline ROBUTTI, Carine SAMPIÉTRO.

ONT DONNÉ PROCURATION:

SECRÉTAIRE: Nicolas DARCANGE.

**OBJET : CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE SUR LA FAISABILITE DU
TRANSFERT DES COMPETENCES SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET
PETITE ENFANCE**

Monsieur le Président fait état de la réflexion en cours au sein de la Communauté de Communes au sujet d'un possible transfert des compétences scolaire, périscolaire et petite enfance.

Un certain nombre de travaux préalables (états des lieux, réunions de bureau avec notamment la participation du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale) ont été conduits.

Afin de continuer l'instruction de ce dossier et d'être en mesure de prendre une décision au printemps 2014, il s'agit maintenant d'étudier les aspects juridiques, financiers et organisationnels de cette éventuelle prise de compétence.

Monsieur le Président propose de lancer un marché public afin de faire réaliser une étude de faisabilité du transfert des compétences scolaire, périscolaire et petite enfance.

Le bureau d'études s'appuiera sur l'état des lieux existant et contactera les communes pour toute information complémentaire. L'implication des communes sera déterminante pour la bonne réalisation de l'étude et la qualité des résultats.

L'étude devra évaluer :

- les conséquences juridiques et les modalités de transfert des biens et des personnes ;
- le transfert des charges d'un point de vue financier ;
- les répercussions additionnelles sur la Communauté de Communes d'un point de vue organisationnel et financier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE** la réalisation d'une étude sur la faisabilité du transfert des compétences scolaire, périscolaire et petite enfance ;
- APPROUVE** le cahier des charges ci-joint ;
- AUTORISE** Monsieur le Président à lancer le marché de prestations intellectuelles en procédure adaptée ;
- AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération et, notamment, à attribuer le marché.

Pour extrait conforme le 30 septembre 2013.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE